

GUIDE PRATIQUE DU PLESSIS-PÂTÉ

2024 | 2025

COMMUNE DU PLESSIS-PÂTÉ | WWW.LEPLESSISPATE.FR



Le Plessis-Pâté

SOMMAIRE

04 LA VILLE EN UN CLIN D'ŒIL

08 NOUVEAUX HABITANTS

11 TOUTE UNE VIE

19 SOLIDARITÉ

21 SPORTS ET ASSOCIATIONS

23 CULTURE

27 URBANISME

29 SÉCURITÉ

31 CADRE DE VIE

34 DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

35 OPEN DATA

36 LA BASE 217

38 TARIFS MUNICIPAUX

46 DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

48 LES NUMÉROS UTILES

LA MAIRIE VOUS ACCUEILLE

• Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 8h30 à 12h et de 15h à 18h

• Mercredi :
de 8h30 à 12h

Coordonnées

Place du 8 mai 1945

91220 — Le Plessis-Pâté

Tél. : 01 60 85 59 00

Fax : 01 60 85 59 29

Mail : mairie@leplessispate.fr

Site : www.leplessispate.fr

Facebook : [@leplessispate.fr](https://www.facebook.com/@leplessispate.fr)

Guide pratique 2024/2025

Édité par la Ville du Plessis-Pâté : Place du 8 mai 1945 - 91220 — Le Plessis-Pâté

Directeur de la publication : Sylvain Tanguy

Directrice de la communication : Dorothée Bordas

Maquette : service communication

Plesséiennes, Plesséiens,

Outil de proximité utile au quotidien, le guide de la ville est destiné à la fois aux nouveaux habitants de la commune qui souhaitent découvrir tout ce qu'elle propose, mais aussi à ceux qui recherchent les coordonnées d'un service de la mairie ou encore d'un professionnel de santé. Vous trouverez également dans ce guide des informations administratives utiles et pratiques.



En complément de ce guide, je vous invite à consulter le guide des associations, également disponible sur le site de la ville. Celui-ci vous permettra de prendre connaissance du vaste tissu associatif qui anime notre belle ville.

Tous les deux mois, le magazine de la commune distribué dans vos boîtes aux lettres est également une véritable mine d'informations, tout comme notre page Facebook qui vous permet de suivre l'actualité de notre ville en temps réel.

Vous avez des questions ou souhaitez échanger ? Les agents municipaux ainsi que les élus de la Municipalité se tiennent à votre disposition pour vous renseigner. Je vous souhaite à tous et toutes un bel été et une excellente rentrée.

Bien fidèlement,
Votre Maire,
Sylvain TANGUY



LA VILLE EN UN CLIN D'ŒIL

SERVICES ET BÂTIMENTS

Éducation, Enfance, Jeunesse

- 1 École élémentaire Léon Blum
- 2 École maternelle Le Parc
- 3 Accueils de loisirs & Relais Petite Enfance
- 4 Espace Jeunesse

Sports-culture et loisirs

- 5 Espace Michel Berger
- 6 Médiathèque intercommunale A. Dumas
- 7 Salle La Grange
- 8 Salle polyvalente de la résidence des Noisetiers
- 9 École Municipale de Musique et de Danse Michel Legrand, service des Affaires Culturelles, billetterie
- 10 Complexe Sportif le Colombier
- 11 Skate park

Services

- 12 Mairie, CCAS, Police Municipale
- 13 Ateliers municipaux
- 14 Agence postale communale
- 15 Cimetière

Vie économique

- 16 Centre commercial « Les Arcades du Clos »

Patrimoine

- 17 Église et ancien cimetière
- 18 Jardin de la biodiversité
- 19 Square des Isards

Santé

- 20 Cabinet médical





VOS ÉLUS



Sylvain Tanguy
Maire du Plessis-Pâté



Sylvie Barusseau
1^{re} adjointe au Maire
chargée des finances,
du personnel
et du numérique



Pascal Gouzenes
2^e adjoint au Maire
chargé de l'événementiel



Patrick Reteau
3^e adjoint au Maire
chargé de l'aménagement du
territoire, de l'urbanisme,
du développement économique
et de la protection
du patrimoine



Laurence Caméra
8^e adjointe au Maire
chargée de la Petite
Enfance, enfance et
jeunesse



Patrick Wunderle
Conseiller municipal
délégué au CME
et à la vidéoprotection



Martine Bardin
Conseillère municipale
déléguée à l'écologie



Patrick Moriaux
Conseiller municipal
délégué aux Seniors



Jenna Catinot
Conseillère municipale



Patrick Djodi
Conseiller municipal



Josette Lacam
Conseillère municipale



Daniel Lemaire
Conseiller municipal



Sandra Caserio
Conseillère municipale



Roger Baku Maduda
Conseiller municipal



Laetitia Guerreiro
Conseillère municipale

VOS ÉLUS



Pascale Roquesalane
4^e adjointe au Maire
chargée des Solidarités



Claude Bourges
5^e adjoint au Maire
chargé de l'aménagement
des équipements et des
espaces publics



Hélène Mérienne
6^e adjointe au Maire
chargée de la
vie associative



Cédric Ruffiot
7^e adjoint au Maire
chargé de la vie culturelle



Cécile Échelard
Conseillère municipale



Paulin Murhula
Conseiller municipal



Sonia Fizelle
Conseillère municipale



Sylvain Gilibert
Conseiller municipal



Murielle Thébault
Conseillère municipale



Vincent Boudry
Conseiller municipal



Sylvie Piétri
Conseillère municipale



Sylvain d'Amico
Conseiller municipal

BESOIN D'UN RENDEZ-VOUS?

Pour toute demande de rendez-vous avec vos élus, contactez le secrétariat du maire au
01 60 85 59 00 ou par mail à secretariatdumaire@leplessispate.fr

NOUVEAUX HABITANTS



FAITES-VOUS CONNAÎTRE !

Vous venez d'emménager au Plessis-Pâté ? Bienvenue !

Pour bien connaître votre ville, participez à la prochaine matinée d'accueil des nouveaux habitants. À l'issue d'un petit déjeuner convivial, M. le Maire et les élus vous proposeront une visite guidée des principales installations de la commune.

Pour participer, inscrivez-vous auprès de l'accueil de la mairie :

Place du 8 mai 1945

01 60 85 59 00

accueil@leplessispate.fr

LES DÉMARCHES À EFFECTUER À VOTRE ARRIVÉE

Suite à votre emménagement au Plessis-Pâté, pensez à déclarer votre changement d'adresse :

- Carte grise
- Courrier
- Factures d'eau, d'électricité et de gaz
- Impôts
- Allocations familiales

N'oubliez pas d'inscrire votre enfant à l'école : plus d'informations en page 12 de ce guide.



NOUVEAUX HABITANTS

RESTEZ CONNECTÉS !

Suivez toutes les actualités et événements du Plessis-Pâté en vous inscrivant à la newsletter de la ville et en vous abonnant à la page Facebook de la commune.

Newsletter

Rendez-vous sur la page d'accueil du site de la ville www.leplessispate.fr et renseignez votre adresse mail en bas de la page, dans le champ prévu à cet effet.



Facebook

@leplessispate.fr



Site de la ville

www.leplessispate.fr



NOUVEAUX HABITANTS

UN PEU D'HISTOIRE...

Notre village fut fondé au XIII^e siècle, en 1218, par Guillaume Pasté, fils de Ferry Pasté, Maréchal de France.

Après la Révolution, et plus particulièrement dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le village se constitue en commune avec notamment la construction d'une mairie, d'une école, etc.

Le personnel communal est alors composé d'un garde champêtre et d'un secrétaire de mairie qui occupait également la fonction d'instituteur. L'école ne comptait qu'une seule classe jusqu'en 1936. À la suite de la division de la Ferme du Château, la commune se développe avec la construction du lotissement Jardin. Le village est avant tout un lieu de villégiature pour de nombreux citadins, mais à l'approche de la guerre beaucoup d'entre eux finiront par s'installer définitivement au Plessis-Pâté.

En 1937, le terrain d'aviation vit le jour. En 1940-41, l'aménagement de la piste par les Allemands provoqua la destruction de la Ferme de la Justice et du hameau de Charcoix. En juin 1940, Le Plessis-Pâté essuya des tirs d'artillerie et à la suite des bombardements de l'aviation alliée, de nombreux Plesséiens quittèrent le village occupé par l'envahisseur. Du terrain d'aviation partirent des escadrilles qui bombardaient l'Angleterre jusqu'à la fin de la guerre. Le village sera finalement libéré en 1944. Dans les années 1960, Le Plessis-Pâté vit sa population s'accroître grâce à la création de divers hameaux.



Pour en savoir plus sur l'histoire de la ville, rendez-vous sur : www.leplessispate.fr





PETITE ENFANCE

Relais Petite Enfance (RPE)

25, route de Liers

06 07 77 18 08 — rpe@leplessipate.fr

Lieu d'informations, de rencontres et d'échanges sur l'accueil du jeune enfant à destination des parents employeurs, des assistantes maternelles et des gardes d'enfant à domicile.

Les missions du RPE visent à :

- Soutenir les assistantes maternelles dans leur profession et les informer sur leur statut
- Informer les familles des différents modes d'accueil et les accompagner dans les démarches liées à l'emploi d'une assistante maternelle
- Proposer des temps d'échanges autour du développement du jeune enfant
- Favoriser la socialisation et l'éveil des enfants

Le RPE est encadré par une animatrice qui accueille et informe les assistantes maternelles :

- *Accueil collectif pour les professionnels : jeudi & vendredi de 9h15 à 11h15 au 25, route de Liers*
- *Sur rendez-vous pour les professionnels et les familles : jeudi & vendredi de 13h30 à 17h*



LES ÉCOLES

École maternelle Le Parc
1, avenue Gilbert Fergant
01 60 84 10 73

École élémentaire Léon Blum
17, avenue Gilbert Fergant
01 60 84 38 55

Inscriptions

Les inscriptions pour les écoles maternelle et élémentaire s'effectuent à l'accueil de la Mairie **en janvier**. Téléchargez la fiche d'inscription sur le site de la ville ou demandez-la à l'accueil de la Mairie.

Pièces à présenter (photocopies)

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Carnet de santé de l'enfant ou certificat de vaccination de l'enfant
- Certificat de radiation si votre enfant était scolarisé dans une école hors du Plessis-Pâté
- Acte de jugement attestant de la situation familiale et de la garde légale de l'enfant en cas de divorce ou de séparation

La restauration scolaire

La restauration scolaire est un service, non obligatoire, proposé et assuré par la Commune. Les enfants sont accueillis dans chaque école en période scolaire de 11h45 à 13h45 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

- À l'école élémentaire : un self est mis à disposition des enfants. Ils sont accueillis par les agents du service restauration et les animateurs des accueils de loisirs.

- À l'école maternelle : le repas des enfants se déroule sous l'œil attentif de l'équipe d'animation composée des animateurs des accueils de loisirs et des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM).

Tarifs en périodes scolaires

Les tarifs sont fixés chaque année par le Conseil Municipal. Ils restent en vigueur pour toute l'année scolaire (voir p. 40).

À noter : Vous devez impérativement retourner la fiche de renseignements fournie avec le dossier de rentrée pour que votre enfant puisse fréquenter la cantine.

IMPORTANT

Les enfants allergiques sont accueillis à condition de fournir un Protocole d'Accueil individualisé (P.A.I.) à l'école et de remplir un protocole de soins d'urgence auprès de la Mairie. Les parents doivent fournir un panier-repas adapté à l'allergie, ainsi que les médicaments dans chaque lieu d'accueil de l'enfant. Une organisation sera mise en place selon le P.A.I.

Les classes découvertes

La commune du Plessis-Pâté finance différents projets de classes découvertes pensés et organisés par les enseignants.

Les tarifs appliqués sont soumis au quotient familial. Un paiement échelonné peut être envisagé sur demande auprès de la régie municipale. Le CCAS peut soutenir les familles rencontrant des difficultés de ressources.

L'étude surveillée à l'école élémentaire Léon Blum

Les enseignants assurent l'encadrement des études de 16h30 à 18h.

Plus d'informations auprès de l'équipe enseignante.

La Caisse des Écoles

La Caisse des Écoles (CDE) est un établissement public local. Les projets de la CDE sont mis en place grâce au travail des bénévoles qui se mobilisent toute l'année.

Elle collabore à différents projets en lien avec les équipes éducatives et les recettes des événements (Plessis-Puces, loto...) permettent de financer des actions pédagogiques. La CDE accompagne la vie des élèves notamment en offrant tous les ans un dictionnaire de français aux enfants entrant en CE1, une calculatrice scientifique aux enfants entrant en 6^e, ainsi qu'un livre pédagogique aux grandes sections de maternelle.

Le Conseil d'école

Le Conseil d'école est composé de la directrice de l'école, des enseignants, du Maire ou de son représentant et des représentants élus des parents d'élèves.

Il se réunit chaque trimestre afin de donner son avis et présenter des suggestions sur la

vie et le fonctionnement de l'école. Il vote le règlement intérieur de l'établissement. Il est consulté sur les questions matérielles et financières. Un compte-rendu est rédigé au terme de chaque séance et diffusé aux parents.

Les représentants des parents d'élèves

Les parents sont associés à la prise des décisions, notamment dans le cadre de leur participation aux différentes instances pour lesquelles ils élisent des représentants.

Tous les ans, les parents d'élèves élisent leurs représentants aux Conseils d'école.

Chaque parent est électeur et éligible. Il ne dispose que d'une voix, quel que soit le nombre d'enfants inscrits dans le même établissement. Le vote est personnel (sans procuration) et secret. Il peut avoir lieu par correspondance. Il s'agit d'un scrutin de liste, à la représentation proportionnelle.

Associations scolaires

La Ville subventionne chaque année les coopératives scolaires des deux écoles ainsi que leurs associations :

- École maternelle Le Parc :
Les petits zébulons
- École élémentaire Léon Blum :
Blum Léon Bouge

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Accueil de loisirs maternel
25, route de Liers
06 78 35 88 64

Accueil de loisirs élémentaire
25, route de Liers
06 78 35 88 99

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont des services municipaux, accueillant des enfants selon les réglementations de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Essonne (DSDEN) et des commissions de sécurité de la Préfecture de l'Essonne.

De la petite section à la grande section (maternelle) et du CP au CM2 (élémentaire)

Une période d'adaptation est proposée pour les enfants entrant en première section de maternelle en phases progressives durant l'été qui précède leur rentrée scolaire.

Les conditions de fréquentation

Les inscriptions sont acceptées si la famille est domiciliée sur la commune du Plessis-Pâté ou si l'enfant est inscrit dans une école de la Ville.

À noter : La fréquentation de l'accueil de loisirs nécessite d'avoir dûment complété et retourné le dossier d'inscription.

Les différents types d'accueil

- Les mercredis (de 7h à 19h), les vacances scolaires (de 7h30 à 19h)
- Les accueils du matin dès 7h (préscolaire) et les accueils du soir jusqu'à 19h (postscolaire) à l'accueil de loisirs.

Pour toutes informations concernant les modalités d'inscription et de paiement, retrouvez le règlement complet sur le portail famille : www.leplessispate.fr.



JEUNESSE



Espace Jeunesse Plessis-Pâté



[ej_leplessispate](https://www.instagram.com/ej_leplessispate)



[ej_leplessispate](https://api.whatsapp.com/send?phone=336084768907)



[EJ Le Plessis-Pâté #5245](https://t.me/EJ_Le_Plessis_Pate_5245)

L'ESPACE JEUNESSE

Accueil des jeunes de 11 à 25 ans

15, avenue Gilbert Fergant

01 60 84 76 89/07 62 96 99 84

espacejeunesse@leplessispate.fr

Lundi : 16h – 19h | Mercredi 14h – 19h

Vendredi 16h – 19h | Pendant les vacances

scolaires : du lundi au vendredi de 10h à 18h

(horaires modulables en fonction des projets).

L'Espace Jeunesse est une structure communale à destination des jeunes de 11 à 25 ans (dès leur rentrée au collège). Il est agréé par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Essonne (DSDEN).

L'Espace Jeunesse vise à permettre aux jeunes de s'ouvrir au monde et aux autres, notamment au travers d'actions de solidarité. Il incite les jeunes à prendre leur place de citoyens et d'acteurs au sein de la collectivité et dans leur vie d'adolescent. Àuprès de l'équipe jeunesse, ils apprennent à mettre en œuvre des projets, des sorties et des activités.

Les bénéficiaires

Pour fréquenter l'Espace Jeunesse, il faut résider sur la commune et régler une cotisation annuelle (10 €).

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

Le Conseil Municipal des Enfants a pour vocation d'initier les enfants à la notion de citoyenneté participative. En intégrant ce dispositif, les enfants élus découvrent le plaisir d'œuvrer pour leurs pairs.

En outre, l'organisation des élections peut être le support à l'enseignement de l'éducation civique.

Le rôle de l'élu est d'écouter les besoins des autres pour les représenter, réfléchir pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées ou encore faire des projets susceptibles d'améliorer le quotidien des Plesséiens.

Seuls les enfants scolarisés en CM1 et CM2 peuvent être candidats et donc élus (avec l'autorisation des parents).

Contact Coordinatrice

Enfance/Jeunesse :

cme@leplessispate.fr

LE PORTAIL FAMILLE



Le Portail Famille est à la disposition des familles dont les enfants sont scolarisés au Plessis-Pâté. En seulement quelques clics, il vous permet d'effectuer des démarches en ligne et de retrouver toutes les informations concernant la scolarité de vos enfants.

Le Portail Famille, pour qui ? Pour quoi ?

Le Portail Famille a été créé dans le but de simplifier les démarches scolaires des parents de nos jeunes Plesséiens. Vous pouvez y réserver l'accueil de loisirs, consulter vos factures, les régler par carte bancaire et mettre à jour les renseignements utiles à l'accueil de votre enfant en quelques clics.

Un espace accessible en permanence

Cet espace personnel et sécurisé vous propose un accès permanent, 24h/24 et 7j/7, aux démarches administratives liées aux activités périscolaires et extrascolaires de vos enfants.

Votre enfant entre à l'école maternelle ?

Vos identifiants vous seront communiqués à l'adresse mail indiquée sur la fiche de renseignements du dossier de rentrée. Ils vous permettront d'accéder à votre espace personnel. Il est donc impératif de retourner cette fiche dûment complétée.

**Vous rencontrez des difficultés ?
Vous avez des questions ?
Contactez le service SAJES :
sajes@leplessispate.fr**



SENIORS

LE SERVICE SENIORS

Place du 8 mai 1945

01 60 85 59 11 | seniors@leplessispate.fr

Animations Seniors

Tout au long de l'année, le service Seniors vous propose un grand nombre d'activités : visites culturelles, cinéma, galette des Rois, repas, randonnées, initiations, activités intergénérationnelles...

Inscriptions auprès du service Seniors en Mairie

- Avoir plus de 65 ans
- Résider au Plessis-Pâté (sur justificatif)

Tarifs

Les tarifs des activités sont soumis au quotient familial (voir p. 42).

Le programme complet des activités Seniors vous est transmis chaque année par courrier, en septembre. Retrouvons-nous également à l'occasion du forum des associations pour échanger !

Inscrivez-vous à la newsletter Seniors et restez informés des dernières actualités et activités qui vous concernent !

Pour recevoir la newsletter, envoyez un mail à seniors@leplessispate.fr en indiquant vos nom et prénom.

LE CONSEIL DES SAGES

Composé de 14 Seniors Plesséiens, le Conseil des Sages est constitué pour 6 ans. Les Sages sont à l'écoute des habitants et se font le relais de propositions et d'initiatives des Plesséiens. Ils mènent également des réflexions autour de thématiques liées à la vie de la cité (transports, solidarité, circulation...), étudient et mettent en place des projets confiés par la Municipalité ou initiés par les membres du Conseil des Sages eux-mêmes.

Vous souhaitez intégrer ou contacter le Conseil des Sages ?

Adressez votre candidature ou votre message à : M. Patrick Moriaux, conseiller municipal délégué : conseildessages@leplessispate.fr



SENIORS

Accompagnement des Seniors

Plus d'information auprès du CCAS

01 60 85 59 06 | ccas@leplessispatte.fr

La Ville prend soin de nos aînés tout au long de l'année par le biais de différentes actions de solidarité.

La téléassistance

Dispositif financé par le Conseil Départemental visant à favoriser le maintien à domicile et la sécurité des personnes âgées ou en situation de handicap vivant à domicile. Le coût de l'installation et de la location est pris en charge par le Département selon certains critères. Se renseigner auprès du CCAS.

Le portage de repas à domicile

Pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, la Commune donne la possibilité de se faire livrer un repas le midi à domicile, sauf le week-end. Les tarifs du portage de repas sont soumis au quotient familial (voir p. 40)

L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA - Dispositif départemental)

Elle s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus qui ont besoin d'aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière.

Plans Canicule/Grand froid

Chaque année, le CCAS recense les personnes les plus vulnérables afin de leur apporter une attention particulière en cas de fortes chaleurs et de grands froids. Pensez à vous inscrire!

Prévention santé

Différents ateliers sont proposés aux Seniors tout au long de l'année.

- Des ateliers « équilibre » le vendredi matin en partenariat avec l'association SIEL BLEU afin d'améliorer votre maintien et prévenir les chutes au domicile. (Tarif appliqué en fonction du quotient familial)

- Des ateliers et des conférences sont proposés ponctuellement sur d'autres thèmes tels la sécurité, l'alimentation, la santé etc... et lors de la semaine Bleue (chaque année début octobre)

Activités physiques adaptées

Sur critères, vous pouvez être pris en charge par l'éducatrice sportive de la commune; un programme d'exercices adapté, en groupe, vous sera proposé, susceptible de vous inscrire dans une pratique d'activité physique et sportive durable.

Pour en savoir plus, contactez l'éducatrice sportive communale :

06 74 80 75 26 /sport@leplessispatte.fr

Plessis-bus : service aux seniors

Le Plessis-Bus est un service de transport communal avec chauffeur, géré par le CCAS. Il s'adresse aux seniors de plus de 65 ans, qui rencontrent des difficultés de mobilité, et aux Plesséiens en situation de handicap (qui peuvent se déplacer sans fauteuil). Ce service ne peut pas remplacer les autres moyens de transport spécialisés.

Rapprochez-vous du CCAS pour plus d'informations au 01 60 85 59 06

ou ccas@leplessispatte.fr

Service payant

DROITS ET SOLIDARITÉS

CCAS et service des Affaires Sociales

Place du 8 mai 1945

01 60 85 59 06 | ccas@leplessispace.fr

SOLIDARITÉ

Le CCAS a pour mission d'écouter, d'informer et d'orienter les Plesséens qui rencontrent des difficultés afin de trouver avec eux une réponse adaptée.

Le CCAS développe également différentes activités et assure des missions légales et facultatives.

Les aides du CCAS

Le CCAS apporte une aide à l'instruction des dossiers suivants : aide sociale, obligation alimentaire, ASPA, MDPH... aides au transport (carte taxi, carte améthyste).

Le CCAS a également en charge la domiciliation qui permet à toute personne sans domicile stable et dès lors qu'elle présente un lien sur la commune, de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et ainsi faire valoir certains droits et prestations.

Le CCAS peut octroyer des aides sur le plan alimentaire ou des aides financières ponctuelles pour soutenir les personnes qui rencontrent des difficultés.

Le logement

Toute personne souhaitant obtenir un logement social doit constituer un dossier et formuler une demande :

- En ligne, en vous inscrivant directement sur le Système National d'Enregistrement (SNE) qui permet aux demandeurs de déposer et mettre à jour leurs demandes de logement : www.demande-logement-social.gouv.fr

- Le CCAS peut également vous transmettre le dossier et/ou vous aider à le constituer puis enregistrer votre demande.

À noter : si vous êtes salariés d'une entreprise, vous pouvez peut-être prétendre aux loge-

ments réservés d'Action Logement. Renseignez-vous auprès de votre service des Ressources Humaines. Vous pouvez également déposer un dossier sur le site www.actionlogement.fr.

Aide à l'amélioration de l'habitat

CAP' Travaux est un dispositif gratuit de Cœur d'Essonne Agglomération qui vous aide dans vos projets de travaux de rénovation (énergétique ou de maintien à domicile) : conseils, accompagnement et coup de pouce financier.

Pour tout renseignement et / ou vérification de votre éligibilité à CAP' Travaux, contactez le 01 84 65 02 03 ou captravaux@citemetrie.fr ou remplissez le formulaire sur www.coeuresonne.fr rubrique « Habitat » - « Rénovez votre habitat » sur www.coeuresonne.fr rubrique « Habitat » - « Rénovez votre habitat »)

Emploi-insertion

Mise en relation avec les structures compétentes : France Travail, Mission Locale, CAP Emploi, etc...

LES PARTENAIRES DU CCAS

Maison De l'Essonne

2, avenue Claude Lévi-Strauss
Brétigny-sur-Orge | 01 60 84 63 81

Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Essonne

93, rue Henri Rochefort
Évry-Courcouronnes
01 60 76 11 00 — mdphe@cg91.fr

SOLIDARITÉ

ARS de l'Essonne

Immeuble France Évry — Tour Lorraine
6/8, rue Prométhée
Évry-Courcouronnes
01 69 36 71 71

Maison de l'Habitat

1, boulevard de l'Écoute s'il Pleut
Évry-Courcouronnes
01 60 87 18 70

Maison de Justice et du Droit

Elle propose aux personnes ayant besoin d'informations ou de soutien dans leurs démarches numériques juridiques et/ou administratives des permanences gratuites et confidentielles.

72, route de Corbeil
Villemoisson-sur-Orge
01 69 46 81 50

Maison de Services au Public

C'est un lieu où il est possible d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives en ligne relevant de plusieurs administrations ou organismes publics.

4, rue du Docteur Verdié - Arpajon
01 69 78 09 19 - msap@coeuressonne.fr

France Travail

11, rue Georges Charpak
Brétigny-sur-Orge

Espace France Service à la Maison de l'Essonne de Brétigny-sur-Orge

Il permet l'accès aux 9 partenaires nationaux (la Poste, Pôle Emploi, la CPAM, la CAF, la Direction Départementale des Finances Publiques, la MSA, la CNAV, le Ministère de l'Intérieur et de la Justice) au travers d'un guichet unique. C'est la possibilité d'être accueilli par des agents formés, être aidé dans les démarches administratives en ligne, apporter un soutien aux personnes éloignées du numérique.

2, avenue Claude Lévi-Strauss
Brétigny-sur-Orge
01 60 84 63 81

Mission Locale du Val d'Orge

27, avenue de Brétigny
Sainte-Geneviève-des-Bois
01 60 15 54 00

Le CLIC OrgEssonne

Lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation des personnes âgées, familles et professionnels.

25, route d'Égly - Arpajon
01 64 90 61 84 - clic.orgessonne@orange.fr

Alphabeta

L'association accueille les personnes en demande d'apprentissage du français, identifie leur niveau de connaissances et leurs besoins en alphabétisation. Elle les oriente vers la solution la plus adaptée. Organisation de cours collectifs et individuels au sein du centre social à Brétigny-sur-Orge. Accueil des habitants de Brétigny-sur-Orge et alentours.

Centre Nelson Mandela
4 avenue Maryse Bastié
Brétigny-sur-Orge
01 60 85 53 40
alphabeta91220@gmail.com
www.alphabeta91.com

Épicerie Sociale « Sucre d'Orge » « Restos du Cœur »

Ces associations accueillent et accompagnent sur le plan alimentaire, vestimentaire ou sanitaire, les familles ou personnes seules. *Plus d'informations auprès du CCAS.*

Mais aussi...

La CPAM, CNAV, MSA, UFC-Que choisir, CLCV, les associations d'Aides à domicile, les restaurants du Cœur, AFM Téléthon, ALSH, la Gendarmerie de Marolles, la Police Municipale, etc. qui sont autant de partenaires de qualité avec qui des actions sont menées tout au long de l'année aux côtés du CCAS.

SPORT SANTÉ

Place du 8 mai 1945

Contactez l'éducatrice sportive communale :

06 74 80 75 26 | sport@leplessispate.fr

La ville du Plessis-Pâté s'implique pour faciliter la pratique du sport et ainsi contribuer à l'épanouissement et à la bonne santé de toutes et tous, quels que soient votre âge et votre niveau !

Activités physiques adaptées

Sans critères d'âge, mais sous conditions particulières liées à la santé physique ou (et) mentale, vous pouvez être pris en charge par l'éducatrice sportive de la commune.

Un programme d'exercices adaptés, en groupe, vous sera proposé, susceptible de vous inscrire dans une pratique d'activité physique et durable.

ASSOCIATIONS

DES ACTIVITÉS POUR TOUS !

Notre commune bénéficie d'un réseau associatif particulièrement diversifié et dynamique dans lequel sport, culture et solidarité se côtoient pour le plaisir des Plesséiens de tous âges.

Le service vie associative accompagne et soutient les associations Plessésiennes pour permettre au plus grand nombre de s'initier aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs (aide directe, mise à disposition de créneaux horaires et de locaux).

Il étudie également les demandes de subventions de fonctionnement et de projets.

Pour mieux connaître le tissu associatif de votre commune, retrouvez les informations, les contacts nécessaires, ainsi que les dates des manifestations importantes sur le site de la Ville et participez au Forum des Associations samedi 7 septembre prochain de 9h à 15h au Complexe sportif Le Colombier.

GUIDE DES ASSOCIATIONS

Retrouvez votre Guide des Associations 2024-2025 sur le site de la Ville !



www.leplessispate.fr





ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE MICHEL LEGRAND

Pôle culturel de la Ferme du Château
8, avenue Gilbert Fergant
01 60 85 99 93
emmd@leplessispate.fr

L'École Municipale de Musique et de Danse Michel Legrand est un établissement d'enseignement artistique communal.

L'école donne la priorité à l'enfance et à la jeunesse, toutefois les adultes y sont également accueillis. L'EMMD encourage la pratique collective comme un élément moteur de la motivation de tous les élèves. Elle intègre la mixité comme un objectif dans toutes les disciplines.

Elle offre une garantie pédagogique (respect des cursus, niveau de diplôme et de formation des enseignants) et exige en retour l'engagement et l'assiduité des élèves.

L'EMMD favorise l'ouverture à la variété des répertoires et des styles, les échanges entre disciplines (danse et musique), la découverte et la créativité. Elle participe à la vie locale, l'EMMD encourage tous les élèves à devenir spectateurs actifs. Elle se propose d'être un lieu de ressources et un

levier pour la création artistique.

De plus, l'EMMD participe à l'éducation artistique et culturelle à l'école, notamment par des interventions en milieu scolaire et par des ateliers de découverte artistique.

Le parcours

• Découvrir

La danse, la musique en éveil ou initiation

• Apprendre

La danse :

- Classique
- Contemporaine
- Modern'Jazz
- Hip-Hop

La musique :

- Violon
- Alto
- Violoncelle
- Contrebasse
- Clarinette
- Saxophone
- Guitare, guitare basse, guitare électrique
- Piano
- Batterie
- Steeldrum & hand drum
- Formation musicale

• Pratiquer

- Ensemble guitares
- Atelier musiques actuelles adolescents/adultes
- Ensemble de musiques actuelles
- Impro-jazz
- Musique de chambre
- Chorale adultes
- Ensemble à cordes (ados/adultes)
- Atelier de steeldrum & hand drum
- Atelier techniques vocales
- Atelier cardio-danse
- Culture musicale
- Stretching postural® Méthode Jean-Pierre Moreau avec séance de renforcement abdominal selon la méthode Gasquet®

Happés par le rythme de plus en plus trépidant de notre mode de vie, un stress quotidien s'installe. La méthode Jean-Pierre Moreau permet de libérer nos tensions musculaires. Cette activité, à la portée de tous, respecte les morphologies et les pathologies de chacun. Le bien-être s'installe, la sérénité est retrouvée.

Les modalités d'inscription

Inscriptions en ligne sur le site de la ville : www.leplessispate.fr (rubrique « Culture »)

La tarification

- Au quotient familial (9 tranches) pour les Plesséiens, les enfants «hors commune» régulièrement gardés par un parent Plesséen et les personnes travaillant sur la Commune
- Tarification unique pour les extérieurs
- Remise de 5 % à partir de la 2^e activité ou du 2^e inscrit
- Remise de 10 % à partir de la 3^e activité ou du 3^e inscrit
- Remise de 40 % pour les élèves en double cursus
- Remise de 10 % pour les personnes en situation de handicap
- Remise « étudiant » de 10% aux étudiants sur présentation de leur carte.
- Éveil : à partir de 45 €

Les élèves hors Commune ayant un projet professionnel dans la musique ou la danse bénéficient des tarifs des quotients familiaux appliqués aux Plesséiens, sous réserve de places disponibles.

Retrouvez les tarifs de toutes les pratiques pages 43 à 45.

L'accompagnement des élèves

- Prêt d'instrument à titre gracieux dans la mesure du possible. En contrepartie, les élèves ont la charge de la révision annuelle de l'instrument chez un professionnel
- Prêt de salles et de studios en fonction des plannings.
- Un pedibus est organisé afin de faciliter l'accompagnement des enfants de la sortie de l'école jusqu'à l'École de Musique et de Danse.

LA SAISON CULTURELLE

CULTURE

Chaque année, de septembre à juin, la Saison culturelle propose de nombreux rendez-vous incontournables. Théâtre, concert, spectacle, danse... un programme varié vous attend !

Service des Affaires culturelles - Pôle culturel de la Ferme du Château
8, avenue Gilbert Fergant - 01 60 84 61 28 / culture@leplessispate.fr

Votre programmation culturelle 2024-2025 arrive bientôt sur le site de la ville !
WWW.LEPLESSISPATE.FR



OUVERTURE DE SAISON

WOK'N WOLL - COMPAGNIE HILARETTO

VENDREDI 27 SEPTEMBRE À 20H30 À L'ESPACE MICHEL BERGER

Ouverture de la Saison Culturelle

Sur le principe du wok qui réunit plusieurs ingrédients, un violoniste et un pianiste virtuoses et clownesques mélangent rock, grands classiques et Gipsy Kings.

Dans cette recette, concoctée par Ricardo Lo Giudice et Patrick de Valette des Chiche Capon, l'absurde n'a d'égal que le talent !

Deux artistes à la renommée internationale, le violoniste Kordian Heretyński et le pianiste Pierre-Damien Fitzner, nous servent un récital en roue libre. Sous nos mines ébahies, ils mixent AC/DC et Tchaïkovski, improvisent du Stevie Wonder à la sauce Bach, sans oublier un zeste de Chico, ex-figure des Gipsy Kings.

Devant tant de folie, nos oreilles, comme nos zygomatiques, en redemandent. Et l'on savoure ce délice musical sans jamais en perdre une miette !

Un spectacle mélodieux et hilarant, coup de coeur du Festival d'Avignon.

A partir de 7 ans | Gratuit | Sur réservation |

Le spectacle sera suivi d'un verre de l'amitié.

CULTURE



LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE ALEXANDRE DUMAS

Pôle culturel de la Ferme du Château
8, avenue Gilbert Fergant
01 60 84 79 60

mediatheque-plessis@coeuressonne.fr
www.mediatheque.coeuressonne.fr

- Mardi : 15h - 18h
- Mercredi : 10h - 12h30/14h - 18h
- Vendredi : 15h - 19h
- Samedi : 10h - 12h30/14h - 18h

Inscription et carte d'abonné Biblio'P@SS

Le prêt des documents est gratuit pour tous. Il nécessite une inscription et la possession de la carte d'abonné Biblio'P@SS qui est nominative et personnelle. L'accès aux médiathèques de Cœur d'Essonne est libre et ouvert à tous.

L'inscription s'effectue à l'accueil des médiathèques sur présentation d'un document justifiant de votre adresse personnelle.

Le Biblio'P@SS est délivré immédiatement et utilisable dans les 22 médiathèques du réseau. L'utilisateur est tenu de signaler immédiatement tout changement d'adresse ou de nom. L'utilisateur est personnellement responsable de sa carte et des documents empruntés avec celle-ci.

Conditions d'emprunt

- Durée d'emprunt : 4 semaines de date à date pour tous les supports, dans toutes les médiathèques.
- Prolongation de prêt : Le prêt peut être prolongé une fois, à l'exception des documents réservés, des nouveautés et des liseuses.
- Réservation : La réservation se fait sur place ou en ligne sur le portail mediatheques.coeuressonne.fr et les documents restent à disposition 15 jours dans la médiathèque de référence.
- Retour : les documents peuvent être rendus dans toutes les médiathèques indistinctement.
- Nombre de documents empruntables : un usager peut emprunter jusqu'à 30 documents par médiathèque sur sa carte.

ANIMATIONS

Régulièrement, l'équipe propose des spectacles et animations tout public et travaille en partenariat avec l'École Municipale de Musique et de Danse, les accueils de loisirs, les écoles, l'Espace Jeunesse, la Petite Enfance, le CCAS...

UN ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE PROJET

Horaires

*Accueil sur rendez-vous uniquement :
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 15h à 18h et mercredi de 8h30 à 12h.*

Le service Urbanisme se tient à votre disposition pour tous renseignements ou conseils concernant les autorisations de construire sur la Commune. Il peut vous aider dans la constitution des dossiers. Vous trouverez les formulaires de demande (Cerfa) et le nombre d'exemplaires à déposer en mairie sur www.service-public.fr, rubrique «Fiches pratiques par thème/Logement/Autorisation d'urbanisme».

Le certificat d'urbanisme

Il permet notamment à tout détenteur d'un terrain, ou en cours d'acquisition, d'être renseigné sur les règles qui s'y appliquent ou sur les possibilités d'y réaliser une opération d'urbanisme.

La déclaration préalable

Elle est nécessaire pour :

- Toute modification de l'aspect extérieur d'une construction (clôture, pose de fenêtres ou fenêtres de toit, etc.)
- Les extensions, dont l'emprise au sol et la surface de plancher créée sont inférieures ou égales à 40 m² (uniquement si ces travaux n'ont pas pour effet de porter la superficie totale du bâtiment au-delà de 150 m²)
- Les nouvelles constructions de plus de 5 m², dont l'emprise au sol et la surface de plancher créée sont inférieures ou égales à 20 m² (c'est-à-dire les annexes à la construction principale par exemple)
- Les changements de destination sans travaux
- Les lotissements sans aménagement d'éléments communs (c'est-à-dire sans création de voies, espaces ou équipements communs à ces lots)

URBANISME

Le permis de construire

Il est nécessaire pour :

- Les nouvelles constructions présentant une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 20 m²,
- Les extensions dont l'emprise au sol ou la surface de plancher sont comprises entre 20 m² et 40 m², si ces travaux ont pour effet de porter la superficie totale du bâtiment au-delà de 150 m²,
- Les changements de destination avec travaux sur la structure ou les façades du bâtiment.

Le permis d'aménager

Il est nécessaire notamment pour créer un lotissement comprenant des voies, espaces ou équipements communs spécifiques à l'ensemble des lots.

Le permis de démolir

Il est nécessaire pour toutes démolitions, sans projet de constructions associé (dans le cas contraire, le permis de démolir est inclus dans le permis de construire).

Pour tous vos projets de construction ou de rénovation, pensez également à consulter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur au Plessis-Pâté.

Vous pouvez le trouver sur le site **www.leplessispate.fr** à la rubrique « Cadre de vie/urbanisme/le PLU » ou en Mairie auprès du service Urbanisme.

Pour les particuliers, le recours à un architecte est obligatoire pour tout projet de plus de 150 m² de surface de plancher.

À SAVOIR :

En cas de vente d'un bien immobilier, celui-ci est soumis au droit de préemption urbain simple, quel que soit le secteur de la Commune. Le Notaire en fait la demande auprès de la Mairie, qui a 2 mois maximum pour en faire l'instruction.

Pour contacter le service instructeur, composez le 01 60 85 59 03.





LA POLICE MUNICIPALE

Place du 8 mai 1945
06 24 96 07 02

La Police Municipale est chargée d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Ses missions sont avant tout d'ordre administratif.

Missions administratives

- Enquêtes administratives commandées par le Maire,
- Faire appliquer les arrêtés municipaux et contrôler leur exécution,
- Faire respecter le Code de la route,
- Sécuriser la rentrée de l'école élémentaire le matin.

Missions judiciaires

- Seconder les officiers de police judiciaire de la gendarmerie et les agents de police judiciaire,
- Rendre compte des crimes et délits,
- Constater les infractions à la loi pénale et recueillir les renseignements permettant l'identification des auteurs des infractions,
- Constater par procès-verbal les contraventions aux dispositions du Code de la route.

Depuis 2014, la Police Municipale du Plessis-Pâté dispose du procès-verbal électronique, réalisé sous forme numérique au moyen d'un boîtier et traité directement par le Centre national de traitement de Rennes; il donne lieu à l'expédition d'un avis de contravention au domicile du contrevenant.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances ou vous devez vous absenter pour toute autre raison ?

Partez l'esprit tranquille, en confiant la surveillance de votre domicile à la Police Municipale du Plessis-Pâté.

Pour bénéficier de ce service totalement gratuit, retirez le formulaire de demande auprès de la Police municipale, à l'accueil de la mairie ou téléchargez-le sur le site de la ville : www.leplessispate.fr

Faisons le point sur votre sécurité :
www.leplessispate.fr > rubrique Sécurité

SÉCURITÉ

Pré-déposez votre plainte en ligne

Victime d'une infraction contre les biens dont l'auteur est inconnu ?

Rendez-vous sur : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr.

Renseignez un formulaire et obtenez un rendez-vous auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie de votre choix pour signer votre plainte. Présentez-vous ensuite comme convenu, sans passer par la file d'attente.

Application « Stop cambriolages »

Gratuite, cette application est proposée à l'ensemble des utilisateurs de smartphones. Elle permet de recevoir des alertes, en temps réel, de situations contre lesquelles il est indispensable de se prémunir, de s'approprier un maximum de conseils pour se protéger contre les cambriolages et d'être guidé en cas de cambriolages.

Démarchage abusif

Vous êtes témoin de démarchage abusif ?

Signalez-le à la Police Municipale ou à la Gendarmerie de Marolles.

Vous pouvez aussi le signaler directement auprès de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) via le site Signal Conso : <https://signal.conso.gouv.fr/>

Vidéoprotection

Depuis 2019, la ville s'est dotée d'un système de vidéoprotection. Des caméras ont été installées dans la commune afin de faciliter les recherches en cas d'infractions. Le système de vidéoprotection est relié au poste de Police Municipale afin de pouvoir visualiser les images et ainsi contribuer à l'élucidation des enquêtes. La 2^e phase d'installation prévoit des caméras supplémentaires.



CADRE DE VIE

VOTRE CADRE DE VIE

Tout au long de l'année, les agents des Services Techniques municipaux œuvrent pour maintenir nos rues et espaces de vie propres et agréables.

La propreté, l'affaire de tous

La Ville met à votre disposition 56 poubelles, ainsi que plusieurs canicrottes. Nous ne le répéterons jamais assez, en complément du travail des agents municipaux, chacun doit adopter les bons réflexes !

Prêt de matériel

Besoin de matériel pour vos fêtes de quartiers ? Rapprochez-vous de l'accueil de la Mairie pour formuler votre demande (sous réserve de disponibilité).

Collecte des déchets

Cœur d'Essonne Agglomération assure la collecte des déchets sur l'ensemble des communes du territoire.

Retrouvez les calendriers des collectes sur le site de la Ville.

Pour tout renseignement, contactez le service de gestion des déchets :
0800 293 991.

Éclairage public

Un problème d'éclairage sur la voie publique ? Contactez le service éclairage public de Cœur d'Essonne Agglomération au 01 69 72 20 10 (soirs et week-end : 06 08 25 34 05) ou signalez l'anomalie constatée sur www.coeuressonne.fr.

Les missions des Services Techniques municipaux

Propreté, soutien logistique aux manifestations communales, entretien des espaces verts et des bâtiments.

CADRE DE VIE



L'ÉCOLOGIE URBAINE

La ville du Plessis-Pâté est sensible à la préservation de l'environnement et de la biodiversité. La Municipalité a souhaité mettre en œuvre une série d'actions visant à sauvegarder notre cadre de vie et notre santé.

Des projets pour aujourd'hui et demain

Gestion différenciée et tonte raisonnée

Développement de la gestion différenciée des espaces verts de la ville : une nouvelle approche qui consiste à adapter l'entretien des espaces verts en fonction de leurs usages et caractéristiques. Plus respectueuse de l'environnement, cette technique permet notamment de favoriser et rééquilibrer la biodiversité dans et sur le sol.

Des plantations réfléchies

L'arrosage des plantations de la commune représente 6000 à 8000 litres d'eau par semaine. Une cuve de 10 000 litres a été installée au centre commercial début mars. Pour ce faire, à l'occasion du renouvellement des plantations, le choix se porte désormais sur des plantes moins

consommatrices d'eau. Par ailleurs, seront désormais privilégiées, les espèces locales, résistantes au froid et requérant un faible entretien.

Création d'un jardin de la biodiversité

Véritable passage de nature au cœur de la ville, le jardin de la biodiversité vous proposera d'emprunter un parcours thématique autour d'une multitude d'espèces.

Gestion du patrimoine arboré

Le Plessis-Pâté bénéficie d'un important patrimoine arboré. Afin de parfaire sa gestion, un inventaire permet de répertorier l'ensemble des arbres et arbustes et ainsi d'organiser au mieux leur entretien.



Cuve de récupération d'eau

Pour un environnement sain

Chaque année, la commune met en œuvre son plan de lutte contre la prolifération des moustiques en partenariat avec l'Agence Régionale de Démoustication qui vient contrôler puis traiter les sites propices à leur développement et déposer des pièges pondoires afin de surveiller une éventuelle présence du moustique-tigre.

Par ailleurs, la Municipalité souhaite également lancer un plan de lutte contre les perturbateurs endocriniens et bannir les nitrites dans nos cantines.

Tout au long de l'année, le service des Espaces Verts proposera des actions, des ateliers, des rendez-vous visant à sensibiliser les Plesséiens, petits et grands, aux enjeux environnementaux.

Biodiversité et élagage

Afin de ne pas déranger la nidification, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) recommande d'arrêter de couper les haies et d'élaguer les arbres dès le début du printemps. Attendez l'envol des derniers oisillons, soit au plus tôt mi-juillet.

La loi interdit également de tailler des haies et d'abattre des arbres situés le long de parcelles agricoles (ainsi qu'à l'intérieur de ses dernières) entre le 1^{er} avril et le 31 juillet.

Nous vous rappelons toutefois qu'il incombe à chaque propriétaire de tailler ses haies « côté rue », si celles-ci cachent des feux tricolores, des panneaux de

signalisation ou encore si elles contraignent les piétons à marcher sur la chaussée. Pour la sécurité, il n'y a pas de saison.

DÉCHÈTERIE

Tous les habitants de Cœur d'Essonne Agglomération peuvent accéder à l'ensemble des déchèteries du Siredom.

Pour cela, demandez votre carte auprès du service Environnement et Gestion des Déchets de l'Agglo, sur présentation d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois ou directement sur le site www.coeuressonne.fr.

Service Environnement et Gestion des Déchets

ZAC des Montatons
16, bis rue Denis Papin
Saint-Michel-sur-Orge
0800 293 991



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE



UNE VILLE À L'ÉCOUTE DE SES HABITANTS

La Ville du Plessis-Pâté place la participation citoyenne au cœur de son action. Ainsi, elle s'est dotée de plusieurs outils permettant aux Plesséiens de se prononcer, de donner leur avis et de participer à la construction de leur ville.

Ateliers citoyens, consultations...

Régulièrement, la Ville associe les habitants à la réflexion autour de projets importants pour l'avenir de notre commune : futur quartier des Charcoix, aménagement du Square des Isards, redynamisation du centre commercial, révision du Plan Local d'Urbanisme etc. À chaque occasion, Plesséiens, élus et agents municipaux partagent leur expertise et réfléchissent ensemble pour construire le Plessis-Pâté de demain.

Et aussi...

Afin de donner la parole aux plus jeunes comme aux anciens, la Ville a souhaité constituer un Conseil Municipal des Enfants (voir p. 15) et un Conseil des Sages (voir p. 17).

Retrouvez toutes les actions participatives sur le site dédié :
www.jeparticipe.leplessispate.fr



La plateforme Open Data (ouverture des données) du Plessis-Pâté est une mine d'informations. Éducation, environnement, développement économique, finances, logements, population, etc. Vous saurez tout sur notre ville !

Pour chaque thématique, le site propose des questions facilitant ainsi la recherche et la compréhension des données :

- Comment a évolué la population depuis 1968 ?
- Combien d'enfants par famille ?
- Quel est le taux de scolarisation des enfants de 2 ans ?
- Quels types de logements dans la ville ?
- Dans quels secteurs se situent les emplois de mon territoire ?
- Quel moyen de transport prend-on pour aller travailler ?
- Comment est aménagé le territoire ?
- etc.

Source inépuisable d'informations et de données issues d'un grand nombre de sites officiels (ministères, CAF, Pôle Emploi, INSEE...), la plateforme permet également de comparer Le Plessis-Pâté à d'autres villes de la même taille et de se situer dans l'agglomération, par exemple.



5@ pour Le Plessis-Pâté

Le 8 février dernier, l'association Ville Internet a attribué 5@ au Plessis-Pâté, la plus haute distinction du label Ville Internet ! L'obtention de ce dernier récompense les initiatives numériques, souligne la volonté politique, mais aussi l'engagement opérationnel des agents municipaux en faveur de projets tournés vers les nouvelles technologies !

LA BASE 217



UN LIEU EMBLÉMATIQUE

La Base 217 est une ancienne base aérienne militaire située sur les communes du Plessis-Pâté et de Brétigny-sur-Orge, reconvertie en un espace exceptionnel de 300 hectares. Elle accueille entreprises, projets, événements, fédérations, et bien d'autres projets, tout en étant un lieu historique emblématique.

Entreprises de pointe et création d'emplois

La Base 217 accueille plusieurs entreprises telles que Bimbo (fabrication de pains à burger pour une grande enseigne), Bollig&Kemper ou encore le centre de distribution d'Amazon, qui a permis de créer pas moins de 5 000 emplois. Un cluster drone y a également vu le jour.

Le Plessis-Pâté, terre de cinéma

La Base 217 a déjà accueilli de nombreux tournages :

- Films : *L'empereur de Paris* avec Vincent Cassel, le biopic de Céline Dion avec Valérie Lemercier, *Eiffel* avec Romain Duris, *Astérix et Obélix*, *l'Empire du Milieu* de Guillaume Canet.
- Publicités : Haribo et ses fraises Tagada
- Clips musicaux : Lomepal, Gims, PNL, Nekfeu, etc.
- Et bien d'autres projets à venir...

La Base Studios vient accélérer le développement du site déjà existant qui accueillera des tournages de films et de séries françaises et internationales grâce à 10 hectares dédiés spécialement aux backlots (zones de tournage extérieures) permettant d'y construire des décors ponctuels.

Un décor parisien pérenne y sera également érigé pour répondre à la diminution drastique des autorisations de tournages dans Paris intra-muros. Le site sera également

composé de plusieurs milliers de m² de studios en intérieur, d'ateliers de fabrication de loges, de bureaux et de stockage permettant de créer un pôle pluridisciplinaire opérationnel.

Une aire de jeu pour la fédération de char à voile !

Première piste de char à voile inland de France, La Base 217 est un terrain de jeu pour les passionnés, mais aussi les Plesséiens (Accueils de loisirs, Espace Jeunesse, Seniors).

Des créneaux sont ouverts au public toute l'année, rendez-vous sur leur site : <https://ffcv.org>

L'agriculture au cœur du projet

Création de la Ferme de l'Envol, zone de maraîchage de 75 hectares, avec Fermes d'Avenir. Un projet qui permettra entre autres de développer l'agriculture bio, de fournir 50 % des cantines scolaires du territoire de Cœur d'Essonne et 10 % de la consommation de ses habitants.

100 000 panneaux solaires au Plessis-Pâté

Installée sur La Base 217, la ferme solaire de 32 hectares produira annuellement 50 MWc, soit l'équivalent de la consommation électrique de 4 à 5 fois la population du Plessis-Pâté ou 10 % de la population de Cœur d'Essonne.

La Fête de l'Humanité s'installe au Plessis-Pâté

Le plus grand festival de France revient sur La Base 217 les 13,14 et 15 septembre prochains et pour de nombreuses années à venir !

VISITEZ LA BASE 217 EN CAR !

Vous désirez en savoir plus sur La Base 217 ? Rendez-vous à l'accueil de la Mairie ou envoyez un mail à communication@leplessispate.fr en indiquant :

- Vos nom et prénom
- Votre adresse
- Votre adresse mail
- Votre numéro de téléphone

Nous vous informerons de la date de la prochaine visite (*réservée aux Plesséiens*).

LES TARIFS MUNICIPAUX 2024-2025



LE QUOTIENT FAMILIAL

La détermination du quotient familial permet de fixer la participation des familles en tenant compte de leurs ressources. Il est appliqué sur les principales prestations de la commune proposées aux habitants :

- Restauration scolaire
- Accueils périscolaires (matin et soir dans les écoles)
- Accueil de Loisirs et Club Ados
- École Municipale de Musique et de Danse
- Portage de repas à domicile
- Sorties, voyages des seniors
- Classes de découvertes

Le quotient familial est calculé à partir de l'année N-2. Pensez à le faire calculer chaque année, avant le 31 juillet.

Le quotient familial (C)

La division des ressources de la famille (A) par la somme des parts (B) permet de déterminer la tranche de ressources qui correspond au quotient familial.

Mode de calcul

$$QF = (A/B)/12$$

Les ressources de la famille (A)

Il s'agit du total des salaires et assimilés avant abattements fiscaux : salaires, pension alimentaire perçue, revenus fonciers, indemnités, allocations familiales, chômage.

Les pensions alimentaires versées sont déduites.

La somme des parts (B)

Le dénominateur du quotient familial est constitué par la somme des parts applicables à chaque membre de la famille :

- 1 pour chacun des deux parents,
- 2 pour le parent d'un foyer monoparental,
- 0,5 pour un enfant à charge (enfant à charge jusqu'à 25 ans s'il ne dispose d'aucun revenu),
- 1 pour deux enfants à charge,
- 1,6 pour trois enfants à charge,
- 0,7 par enfant à charge en plus,
- 1 par personne handicapée au foyer.

**Votre situation change en cours d'année ?
Pensez à faire recalculer votre quotient familial !**

LES TARIFS MUNICIPAUX 2024-2025

Les familles qui n'auront pas fait calculer leur quotient familial ou n'auront pas fourni les documents nécessaires au calcul, se verront appliquer le tarif maximum ples-sien pour l'ensemble des prestations.

Toutefois, vous pourrez faire calculer votre quotient familial à tout moment et celui-ci sera appliqué dès la facture suivante.

Photocopies des pièces à fournir pour l'établissement du Quotient Familial

- Avis d'imposition ou de non-imposition 2023 sur les revenus de 2022 (soit N-2),
- Attestation de paiement (ou de non-paiement) de la Caisse d'Allocations Familiales **de l'année en cours**,
- Certificat de scolarité ou attestation d'inscription à Pôle Emploi de l'année en cours, pour les enfants à charge de 20 à 25 ans,
- Livret de famille (uniquement si modification de la composition de la famille ou pour une première inscription).

Pour les demandeurs d'emploi :

- Dernière notification de décision de Pôle Emploi,
- Trois derniers justificatifs d'indemnités.

À SAVOIR

Tous les ans, **avant le 31 juillet**, les pièces nécessaires au calcul de votre quotient familial sont à transmettre par email à regie@leplessispate.fr. Ou, à défaut, vous pouvez déposer les photocopies sous enveloppe dans la boîte aux lettres ou à l'accueil de la Mairie en mentionnant « Pièces pour QF ». Chacune d'entre elles doit comporter votre numéro de téléphone afin de pouvoir vous joindre si besoin.

Merci de faire calculer votre quotient familial pour la nouvelle année scolaire au plus tard le 20 septembre !



LES TARIFS MUNICIPAUX 2024-2025

LES TRANCHES DU QUOTIENT FAMILIAL

Tranches de ressources	Tranches QF
0 à 682€	1
683 à 1 091 €	2
1 092 à 1 331 €	3
1 332 à 1 598 €	4
1 599 à 1 933 €	5
1 934 à 2 281 €	6
2 282 à 2 509 €	7
2 510 à 2 961 €	8
2 962 € et +	9

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Tranches QF	Tarifs 2023/2024
1	1 €
2	1,96 €
3	2,74 €
4	3,54 €
5	4,30 €
6	4,69 €
7	5,77 €
8	6,19 €
9	7,14 €
Hors commune	7,96 €
Portage	Au quotient
Personnel	2,63 €
Enseignants	4,08 €
Enfants des forains ou des gens du voyage	1 €
Enfant allergique (sans repas)	1,01 €
Repas en dehors des périodes scolaires (pour les moins de 18 ans*)	7,14 €
Repas en dehors des périodes scolaires (pour les plus de 18 ans*)	7,96 €

LE PORTAGE DE REPAS

Portage de repas	
Tranche 1	3,41 €
Tranche 2	3,99 €
Tranche 3	5,35 €
Tranche 4	6,08 €
Tranche 5	6,87 €
Tranche 6	7,68 €
Tranche 7	8,57 €
Tranche 8	9,38 €
Tranche 9	10,18 €

*Repas servis à l'occasion de stages sportifs, de séminaires ou d'autres manifestations organisées par les associations utilisant les services de restauration communale en dehors des périodes scolaires.

LES TARIFS MUNICIPAUX 2024-2025

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Accueil de Loisirs Sans Hébergement			
Avec repas			
QF	Journée	Matin	Après-midi
T1	5,63 €	5,57 €	5,57 €
T2	6,59 €	6,50 €	6,50 €
T3	7,72 €	7,56 €	7,56 €
T4	9,62 €	9,35 €	9,35 €
T5	11,95 €	11,48 €	11,48 €
T6	12,50 €	11,99 €	11,99 €
T7	14,81 €	14,37 €	14,37 €
T8	15,23 €	14,80 €	14,80 €
T9	17,65 €	17,12 €	17,12 €
HC	24,22 €	23,76 €	23,76 €

Accueil de Loisirs Sans Hébergement			
Avec repas fournis par les familles (P.A.I)			
QF	Journée	Matin	Après-midi
T1	5,44 €	5,39 €	5,39 €
T2	5,64 €	5,56 €	5,56 €
T3	6,01 €	5,85 €	5,85 €
T4	7,10 €	6,83 €	6,83 €
T5	8,68 €	8,19 €	8,19 €
T6	8,83 €	8,33 €	8,33 €
T7	10,06 €	9,61 €	9,61 €
T8	10,07 €	9,62 €	9,62 €
T9	11,52 €	10,97 €	10,97 €
HC	17,29 €	16,83 €	16,83 €

Accueil pré et post-scolaire pour les maternels			
QF	Matin	Soir	
	7h - 8h30	16h30 - 18h	16h30 - 19h
T1	1,14 €	0,84 €	1,47 €
T2	1,25 €	0,89 €	1,58 €
T3	1,71 €	1,25 €	2,21 €
T4	1,99 €	1,47 €	2,65 €
T5	2,27 €	1,71 €	3,01 €
T6	2,44 €	1,83 €	3,14 €
T7	2,72 €	1,99 €	3,41 €
T8	2,91 €	2,15 €	3,54 €
T9	3,19 €	2,32 €	3,92 €
HC	3,64 €	2,72 €	4,61 €

Accueil pré et post-scolaire pour les élémentaires				
QF	Matin	Soir		
	7h 8h30	16h30 18h	18h-19h (accueil après étude)	forfait 16h30 19h
T1	1,14 €	0,84 €	1,47 €	1,40 €
T2	1,25 €	0,89 €	1,58 €	1,51 €
T3	1,71 €	1,25 €	2,21 €	2,11 €
T4	1,99 €	1,47 €	2,65 €	2,53 €
T5	2,27 €	1,71 €	3,01 €	2,87 €
T6	2,44 €	1,83 €	3,14 €	2,99 €
T7	2,72 €	1,99 €	3,41 €	3,25 €
T8	2,91 €	2,15 €	3,54 €	3,37 €
T9	3,19 €	2,32 €	3,92 €	3,74 €
HC	3,64 €	2,72 €	4,61 €	4,39 €

LES TARIFS MUNICIPAUX 2024-2025

LES CLASSES DÉCOUVERTES, ACTIVITÉS CLUB ADOS ET MINI-SÉJOURS ALSH



Classe de découvertes, activités de l'Espace Jeunesse, mini-séjours accueils de loisirs	Taux de participa- tion communale
Tranche 1	75 %
Tranche 2	70 %
Tranche 3	60 %
Tranche 4	55 %
Tranche 5	45 %
Tranche 6	40 %
Tranche 7	35 %
Tranche 8	30 %
Tranche 9	20 %
Hors Commune	0 %

LES ACTIVITÉS SENIORS

Activités seniors	Taux de participa- tion communale
Tranche 1	75 %
Tranche 2	70 %
Tranche 3	60 %
Tranche 4	55 %
Tranche 5	45 %
Tranche 6	40 %
Tranche 7	35 %
Tranche 8	30 %
Tranche 9	20 %
Hors commune et/ou — 65 ans	0 %

LES TARIFS MUNICIPAUX 2024-2025

LA SAISON CULTURELLE

Tarifs des manifestations pour la saison culturelle 2024/2025 :

- 8 € pour les adultes (+ de 25 ans).
- 6 € pour les jeunes de 12 à 25 ans.
- 3 € pour les — de 12 ans

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE MICHEL LEGRAND

Département musique

QF	CURSUS			PRATIQUE AMATEUR*	PRATIQUE COLLECTIVE SEULE ¹
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Adolescent / Adulte	
T1	227 €	272 €	299 €	341 €	89 €
T2	277 €	319 €	351 €	432 €	114 €
T3	359 €	410 €	451 €	545 €	147 €
T4	399 €	455 €	501 €	614 €	165 €
T5	437 €	499 €	549 €	727 €	183 €
T6	477 €	545 €	600 €	772 €	199 €
T7	499 €	591 €	650 €	796 €	210 €
T8	535 €	637 €	701 €	818 €	221 €
T9	557 €	692 €	761 €	845 €	232 €
HC	682 €	740 €	814 €	954 €	265 €

*La pratique amateur, dès la 1^{ère} année, offre :

- Un cours instrumental de 30 minutes
- Un cours théorique d'une heure
- Un cours de pratique collective (chœur mixte et ensemble instrumental dès que le niveau de l'élève le permettra)

LES TARIFS MUNICIPAUX 2024-2025

Département danse

QF	CURSUS Classique/Modern Jazz			PRATIQUE AMATEUR Ateliers
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Adolescent/adulte
T1	158 €	205 €	226 €	125 €
T2	199 €	250 €	275 €	158 €
T3	255 €	319 €	351 €	183 €
T4	285 €	354 €	389 €	205 €
T5	314 €	399 €	439 €	227 €
T6	341 €	432 €	475 €	250 €
T7	359 €	455 €	501 €	260 €
T8	374 €	477 €	525 €	265 €
T9	399 €	499 €	549 €	272 €
HC	489 €	614 €	675 €	341 €

Département éveil/initiation musique & danse

QF	Éveil	Initiation 1	Initiation 2
T1	45	125	138
T2	58	158	174
T3	68	205	226
T4	79	227	250
T5	89	250	275
T6	102	272	299
T7	114	307	338
T8	125	329	362
T9	136	364	400
HC	147	399	439

Pour les enfants ayant suivi au moins une année d'éveil et entrant en initiation, il est envisageable, selon la motivation de l'enfant, sa morphologie et l'avis du professeur, de débiter un instrument de musique.

LES TARIFS MUNICIPAUX 2024-2025

Département de pratique vocale

QF	Chœurs*
T1	58 €
T2	68 €
T3	79 €
T4	89 €
T5	102 €
T6	108 €
T7	114 €
T8	120 €
T9	125 €
HC	147 €

Le stretching postural®

QF	Stretching postural®
T1	89 €
T2	114 €
T3	147 €
T4	165 €
T5	183 €
T6	199 €
T7	210 €
T8	221 €
T9	232 €
HC	265 €

*Chœur d'enfants ou chœur mixte



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

OÙ S'ADRESSER ?

Naissance, décès, mariage, voyages... Les événements de la vie au quotidien entraînent des démarches administratives.

Passeport biométrique et Carte Nationale d'Identité	La Mairie du Plessis-Pâté ne délivre ni passeports biométriques ni carte nationale d'identité. Rendez-vous dans une Mairie équipée d'une station biométrique (dont Brétigny-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge et Arpajon)
Attestation d'accueil	Mairie du lieu de résidence
Légalisation de signature	Mairie du lieu de résidence (attention, ne pas dater ni signer les documents avant)
Livret de famille ou duplicata	Mairie du lieu de résidence
Inscription sur les listes électorales	Mairie du lieu de résidence ou sur www.service-public.fr
Certificat de vie commune	Mairie du lieu de résidence
Recensement citoyen militaire	Mairie du lieu de résidence (dès les 16 ans du jeune)
Copie conforme (uniquement à l'intention des administrations étrangères)	Mairie du lieu de résidence
Certificat de vie	Mairie du lieu de résidence
Certificat d'hérédité	Notaire/ Mairie si le montant n'excède pas 5300 € (Attestation sur l'honneur)
Reconnaissance anticipée (pour les couples non mariés et non pacsés)	Mairie
Déclaration de naissance et extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance
Déclaration de décès	Mairie du lieu du décès
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage
Certificat de non-gage	Sur le site internet de la Préfecture de l'Essonne : http://essonne.gouv.fr/
Certificat d'immatriculation (<i>carte grise</i>)	
Permis de conduire	
Certificat de nationalité française	Tribunal d'instance
Pacs	Mairie ou Notaire
Médaille du travail	https://www.demarches-simplifiees.fr/
Extrait de casier judiciaire	www.cjn.justice.gouv.fr
Déclaration de chiens dangereux	Police Municipale
Changement de nom ou prénom	Mairie du lieu de résidence ou Mairie du lieu de naissance

ÉTAT CIVIL

Les agents d'accueil de la Mairie sont à votre disposition pour répondre à vos questions. Vous pouvez également vous rendre sur le site de la commune pour vous informer sur les documents à produire lors d'une demande d'acte.

01 60 85 59 00

accueil@leplessispate.fr

SERVICE-PUBLIC. FR

Le site internet mon-service-public.fr permet de réaliser en ligne certaines démarches administratives : acte de mariage, naissance et décès, inscriptions sur les listes électorales, etc. Ce site permet aussi de créer un espace personnel confidentiel qui offre la possibilité de stocker des pièces justificatives pour les réutiliser facilement et d'enregistrer une fois pour toutes les données usuelles (nom, prénom, adresse...) afin de simplifier la saisie des formulaires disponibles en ligne.

S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Inscrivez-vous sur www.service-public.fr ou présentez-vous en Mairie muni(e) d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité (ou expiré(e) depuis moins de 5 ans) et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Les documents originaux et leurs copies devront être présentés.

Quand ?

De nouvelles dispositions ont été mises en place depuis janvier 2019. Vous pouvez vous inscrire à tout moment de l'année jusqu'au 6^e vendredi précédant le scrutin des élections dans le cadre du Répertoire Électoral Unique.

LES NUMÉROS UTILES

LES SERVICES MUNICIPAUX

Accueil de la Mairie

Place du 8 mai 1945

01 60 85 59 00

accueil@leplessispate.fr

Accueil de loisirs élémentaire

25, route de Liers

06 78 35 88 99

alshelamentaire@leplessispate.fr

Accueil de loisirs maternel

25, route de Liers

01 60 84 76 89 - 06 78 35 88 64

alshmaternel@leplessispate.fr

Affaires sociales et CCAS

Place du 8 mai 1945

01 60 85 59 06

ccas@leplessispate.fr

Agence postale communale

Centre commercial Les Arcades du Clos

01 60 85 17 16

École élémentaire Léon Blum

17, avenue Gilbert Fergant

01 60 84 38 55

École maternelle Le Parc

1, avenue Gilbert Fergant

01 60 84 10 73

École Municipale de Musique et de

Danse Michel Legrand

8, avenue Gilbert Fergant

01 60 85 99 93

emmd@leplessispate.fr

Espace Jeunesse

17, avenue Gilbert Fergant

01 60 84 76 89 - 07 62 96 99 84

espacejeunesse@leplessispate.fr

Médiathèque Alexandre Dumas

8, avenue Gilbert Fergant

01 60 84 79 60

mediatheques.coeuressonne.fr

Police Municipale

Place du 8 mai 1945

01 60 85 59 15 - 06 24 96 07 02

Relais Petite Enfance (RPE)

06 07 77 18 08

rpe@leplessispate.fr

Service Enfance-Jeunesse-Scolaire

Place du 8 mai 1945

01 60 85 59 00

sajes@leplessispate.fr

scolaire@leplessispate.fr

cme@leplessispate.fr

Service Facturation

Place du 8 mai 1945

01 60 85 59 00

regie@leplessispate.fr

Service Seniors

Place du 8 mai 1945

01 60 85 59 00

seniors@leplessispate.fr

Service Vie Associative

Place du 8 mai 1945

01 60 85 59 00

sva@leplessispate.fr



LES NUMÉROS UTILES

Service Urbanisme

Place du 8 mai 1945

01 60 85 59 03 - 01 60 85 59 10

urbanisme@leplessispate.fr

Services Techniques

13, rue du bicentenaire de la Révolution

01 69 88 90 98

servicestechniques@leplessispate.fr

SANTÉ

CABINET MÉDICAL DU PLESSIS-PÂTÉ

Centre commercial Les Arcades du Clos

9, avenue Gilbert Fergant

Médecins généralistes

Docteur Séjourné

01 60 85 09 86

Docteur Spoutil

01 73 20 78 12

Orthophoniste

Solène Balannec

06 66 22 94 10

Pédicure-podologue

Monsieur Beuzelin

06 84 38 54 24

Kiné/ostéopathe

Laurent Caserio et Nicolas Gomez

Ostéopathes, masseurs, kinésithérapeutes

5, rue du 11 novembre

01 69 88 62 26

Cabinet dentaire

**Docteur Harari, Docteur Bodin
et Docteur Da Ponte**

21, route de liers

01 60 84 72 56

Infirmières

Carole Bazille et Delphine Bottin

9, avenue Gilbert Fergant

01 60 84 11 62

Pharmacie

Pharmacie Charles

9, avenue Gilbert Fergant

01 60 84 74 17

LES NUMÉROS UTILES

DROIT ET SÉCURITÉ

Gendarmerie

Brigade de Marolles
Rue du Potager
91630 — Marolles en Hurepoix
01 64 56 18 03 ou 17

Police Municipale

Place du 8 mai 1945
01 60 85 59 15 - 06 24 96 07 02

Maison de Justice et du Droit

Le Trianon — 72, route de Corbeil
91360 — Villemoisson-sur-Orge
01 69 46 81 50

Maison de l'Avocat

13, rue des Mazières
91000 — Évry-Courcouronnes
01 60 77 00 28

COMMERCES

Agence immobilière de l'Orge

Centre Commercial Les Arcades du Clos
9, avenue Gilbert Fergant
01 69 88 13 33

Boucherie les Damiers

Centre Commercial Les Arcades du Clos
9, avenue Gilbert Fergant

Boulangerie le Fournil des Arcades

Centre Commercial Les Arcades du Clos
9, avenue Gilbert Fergant
01 78 83 59 85

Fred le fromager

Centre Commercial Les Arcades du Clos
9, avenue Gilbert Fergant

Garage Renault

2, rue du Bicentenaire de la Révolution
01 60 85 01 62

La Balise (bar-tabac-restaurant)

19, rue du 11 novembre
01 60 84 05 86

Ferme de La Pouletterie

Route de Leudeville
06 59 55 11 98

Pierre Antoine Paysagiste

Rue Léonard de Vinci
01 60 84 56 40

Rapid Market (épicerie)

Centre Commercial Les Arcades du Clos
9, avenue Gilbert Fergant
01 60 84 07 91

Restaurant le Colombier

Centre Commercial Les Arcades du Clos
9, avenue Gilbert Fergant
01 60 85 01 38

Salon Innovation Coiffure

Centre Commercial Les Arcades du Clos
9, avenue Gilbert Fergant
01 60 84 73 01

Séverine Esthétique

7, route de Leudeville
06 24 97 25 75

LES NUMÉROS UTILES

Pizzeria Rosano

Centre Commercial Les Arcades du Clos
9, avenue Gilbert Fergant
01 60 85 06 19

Continent d'Asie (épicerie)

1, rue du Bicentenaire de la Révolution

Pizzeria Chez la famille chrono

1, rue du Bicentenaire de la Révolution
01 69 88 11 50

AUTRES NUMÉROS

Sécurité sociale

36 46

Hôtel des impôts

29, rue du Général de Gaulle
91290 — Arpajon
01 69 26 84 00

Trésorerie de Sainte-Geneviève-des-Bois

3, rue Émile Kahn
91700 — Sainte-Geneviève-des-Bois
01 60 15 03 72

Préfecture de l'Essonne

Boulevard de France
91000 — Évry-Courcouronnes
01 69 91 91 91

Urgence gaz GRDF

0 800 473 333

Dépannage GDF/Raccordement GRDF

0 800 47 33 33 - 09 69 36 35 34

Dépannage EDF

0 810 333 091

Régie Eau Cœur d'Essonne

0 800 500 191

Taxi Axel

06 07 54 75 41

Centre anti-poison

01 40 05 48 48

Hôpital d'Arpajon

116, boulevard Jean Jaurès
91100 — Corbeil-Essonnes
01 61 69 61 69

Clinique de l'Yvette

SOS Mains et Doigts
41, route de Corbeil
91160 — Longjumeau
08 26 30 60 30

Problème d'éclairage sur la voie publique

Contactez le service éclairage public de
Cœur d'Essonne Agglomération :
01 69 72 26 02

Astreinte soirs et week-ends :
06 08 25 34 05

Vous pouvez également signaler l'anomalie constatée directement sur www.coeuressonne.fr (rubrique Votre quotidien > Éclairage public)



guide des assos

2024 | 2025

Mairie du Plessis-Pâté – Place du 8 mai 1945 – 91220 Le Plessis-Pâté
01 60 85 59 00 | www.leplessispate.fr |  @leplessispate.fr
Plus d'infos auprès du Service Vie associative : sva@leplessispate.fr